

## contester forme pv lieu infraction

Par aiolli, le 11/01/2012 à 14:57

bonjour

MERCI

sur mon pv il est ecrit lieu de la contravention: rue Gabrielle Pery (face hotel)alors que la rue se nomme Gabriel Peri puis je contester?

Par razor2, le 11/01/2012 à 19:38

Bonjour, contester est un droit. Donc oui, vous "pouvez" contester. Mais vous n'avez strictement aucune chance de voir un PV annulé pour une faute d'orthographe...

Par BAERTHELE, le 11/01/2012 à 22:24

Erreur strictement matérielle, sans chance de succès ! D'accord avec RAZOR2